Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM033-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 31/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le sept avril
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, , Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absent représenté : -

Absent excusé : - M. Le Bris

Secrétaire : Mme Conq

2026DCM033	**PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION**

Exposé :
Afin de moderniser et d'étendre le système de vidéoprotection de la commune, M. le Maire présente le projet suivant :
- la centralisation des enregistrements vidéo à la mairie. Le nouvel équipement permettra, grâce à des ponts radios de collecter à un seul endroit les images de caméras.
- l'installation de 4 caméras spécialisées dans la lecture de plaques minéralogiques.
2 caméras seront installées au centre bourg (rue des écoles et route de Trezien)
2 caméras seront installées au niveau du nouveau rond-point de Menez Crenn, permettant de visualiser les entrées et sorties à l'est du bourg.
Le coût du projet est estimé à 17 858 € HT

Délibération :
Après en voir délibéré, le conseil municipal est invité à
- Valider le projet présenté
- Donner pouvoir à M. le Maire pour demander les subventions aux quelles le projet peut prétendre et notamment auprès de l'État (appel à projet vidéoprotection 2026)
- donner pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260407-2026DCM033-DE